

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES
ET
QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT DE France (CFJ)**

GOLF DU CHÂTEAU D'AVOISE

Les 14 et 15 juin 2025



Golf du Château d'Avoise

RENSEIGNEMENTS SUR LE GOLF DU CHÂTEAU D'AVOISE

Adresse du Golf :
Club House
Rond-point de l'Europe
Quartier Avoise
71210 MONTCHANIN

Contact: Alexandre TOUGET
03.85.78.19.19
Mail : soulajc@club-internet.fr

Les coordonnées GPS du Golf du Château d'Avoise sont les suivantes

Latitude : 46.749563430345496

Longitude : 4.487066279219931

Venir en voiture :

À la sortie de l'autoroute à Chalon sur Saône :

Au rond-point, prendre la 2ème sortie sur N80 direction Le Creusot / Montceau les mines / moulins E607 (N80) et continuer sur 26 kilomètres

Au bout de la 4 voies 1^{er} rondpoint : 2^{ème} sortie direction le Creusot

Au 2eme rondpoint : 3 sorties = entrée du golf.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Réservation des départs pour le parcours de reconnaissance : UN AUTRE JOUR PEUT ÊTRE DÉFINI SI LES JEUNES NE PEUVENT PAS ÊTRE PRÉSENTS LE VENDREDI 13 JUIN 2025

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc.... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils qu'ils soient visuels ou auditifs. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette compétition, les cadets ne sont pas autorisés.

Casquettes : Chaque joueur est prié d'ôter sa casquette au recording, au club-house ou au restaurant.

Chariots : Les chariots manuels sont disponibles à la location au tarif de 5€.

Attention : Le golf ne dispose que de 20 unités. Il est conseillé d'amener son propre chariot. Merci de ranger les chariots dès la fin de votre parcours. L'utilisation d'un chariot électrique est interdite.

Appareil de mesure de distance : L'utilisation des appareils de mesure de distance est interdite lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.

Le joueur encourt des pénalités pour non-respect de la règle allant de la pénalité générale à la 1ère infraction à la disqualification à la 2e infraction.

Practice : Les joueurs pourront utiliser le practice qui dispose de 20 postes dont 5 couverts ainsi que les aires d'entraînements de chipping et de putting.

Les seaux de balles peuvent être obtenus au prix 2€ l'unité – MERCI DE PRÉVOIR DES PIÈCES DE 2€ A INSÉRER DANS LE MONNAYEUR.

Heure officielle : La pendule présente au départ du trou n°1 affichera l'heure officielle et sera votre repère pour les cadences de jeu.

Epreuve « non-fumeur » : Il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect, pouvant conduire à une disqualification.

Vestiaire : L'accès aux vestiaires est libre et gratuit ET Serviettes à disposition

Départ : Les joueurs doivent se présenter au trou n°1 10 minutes avant l'heure officielle de départ.

Distances jeunes :

GOLF DU CHATEAU D'AVOISE - Château d'Avoise																						
Informations	Type de parcours			Nombre de trous	Distance Totale	Repère																
	• Boisé	• Vallonné	• Avec Obstacles d'eau				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
					18	4885 mètres	U12 G															
PAR	4	4	4	3	4	5	4	3	5													
HCP	9	10	1	12	3	5	13	18	16													
DIST	307	302	272	115	317	429	309	122	363	2536	274	94	268	411	307	294	127	267	379	2349		
TPS	14	14	14	11	14	17	14	11	17													
SSS Mess				SSS Dames				Slope Mess				Slope Dames										
67.1				0				117				0										

GOLF DU CHATEAU D'AVOISE - Château d'Avoise																						
Informations	Type de parcours			Nombre de trous	Distance Totale	Repère																
	• Boisé	• Vallonné	• Avec Obstacles d'eau				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
					18	4265 mètres	U12 F															
PAR	4	4	4	3	5	4	4	3	5													
HCP	9	10	1	12	3	5	13	18	16													
DIST	257	272	186	75	317	210	286	100	363	1976	274	94	268	411	307	264	127	267	379	2289		
TPS	14	14	14	11	17	14	14	11	17													
SSS Mess				SSS Dames				Slope Mess				Slope Dames										
0				67.7				0				113										

GOLF DU CHATEAU D'AVOISE - Château d'Avoise																						
Informations	Type de parcours			Nombre de trous	Distance Totale	Repère																
	• Boisé	• Vallonné	• Avec Obstacles d'eau				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
					18	4690 mètres	Ben F															
PAR	4	4	4	3	5	4	4	3	5													
HCP	9	10	1	12	3	5	13	18	16													
DIST	283	272	186	115	338	210	286	100	363	2237	274	94	268	411	307	264	127	294	414	2453		
TPS	14	14	14	11	17	14	14	11	17													
SSS Mess				SSS Dames				Slope Mess				Slope Dames										
0				69.7				0				118										

GOLF DU CHATEAU D'AVOISE - Château d'Avoise																						
Informations	Type de parcours			Nombre de trous	Distance Totale	Repère																
	• Boisé	• Vallonné	• Avec Obstacles d'eau				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
					18	5555 mètres	Ben G															
PAR	4	4	4	3	4	5	4	3	5													
HCP	9	10	1	12	3	5	13	18	16													
DIST	330	358	272	115	338	497	309	154	414	2787	346	120	337	482	330	294	127	318	414	2768		
TPS	14	14	14	11	14	17	14	11	17													
SSS Mess				SSS Dames				Slope Mess				Slope Dames										
69.1				0				122				0										

Repères de départ :

Les repères de départ sont définis par le Comité de l'Épreuve et la Commission Jeunes de la ligue en fonction des distances recommandées par la FFGOLF.

Modalités :

Les heures de départ et les groupes sont préparés par la Ligue organisatrice en concertation avec le club et les arbitres désignés.

Les horaires de départs du premier jour de l'épreuve seront communiqués au plus tard la veille de l'épreuve et affichés sur les différents supports de communication de la FFG et consultables sur le site du club, le site de la Ligue et le Facebook de la Ligue.

Pour le second jour, les horaires seront communiqués le plus tôt possible.

Terrain : Un soin tout particulier au terrain doit être observé : Replacer les divots/ Réparer les pitches/ Bien ratisser les bunkers. Toute infraction constatée pourra entraîner la disqualification du joueur concerné après une mise en garde.

Recording : Il aura lieu au club house DANS LE SECRÉTARIAT

Annnonce des résultats : Elle aura lieu le dimanche en milieu d'après-midi pour toutes les catégories.

Restauration :

Le Club-House et le restaurant seront ouverts une heure avant l'épreuve.

Il est conseillé de contacter le restaurant à l'avance pour toute commande, au numéro suivant : 03 85 78 19 19.

Respect des recommandations éco-responsables :

Dans le souci de respecter les engagements de la Fédération, les mesures suivantes sont mises en place :

- Deux conteneurs de tri sélectif (verre et plastiques) sont à disposition à l'entrée du parking du golf.
- Le Pro-Shop du club participe activement au tri sélectif.
- Côté restauration, le Chef privilégie une cuisine élaborée à partir de produits du terroir.
- Enfin, nous vous encourageons vivement à pratiquer le covoiturage et à privilégier l'usage de gourdes d'eau réutilisables plutôt que des bouteilles en plastique.

Hébergements : Voici quelques hôtels à proximité du golf :

Hôtel KYRIAD Montchanin Le Creusot

56 Rue du Pont Jeanne Rose, 71210 Montchanin **Tél :** 03 85 77 85 00

Les négociants

97 Av. de la République, 71210 Montchanin **Tel :** 03 85 78 06 65

B&B HOTEL Le Creusot Montchanin

68 Pont Jeanne Rose route du, 71210 Montchanin **Tél :** 0 892 23 37 01

1.2.2 QUALIFICATIONS AU CFJ (Championnat de France des Jeunes)

Les critères sont :

- L'index à la date du 3 juin 2025
- Le nombre de tours de 18 trous minimum réalisé sur les 12 derniers mois (toute formule de jeu de classement individuel) à la date du 3 juin 2025 dont un nombre minimum en épreuve fédérale (défini dans le tableau ci-dessous)

CRITÈRES POUR LA QUALIFICATION AU CFJ				
	U12 (nés en 2013 ou après)		Benjamins (nés en 2011-2012)	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Index	≤40	≤40	≤30	≤36
Minima tours en épreuve fédérale (12 derniers mois)	4	4	6	6

1.2.3 Epreuves comptant pour le mérite

Le joueur ou la joueuse doit **s'acquitter du droit de jeu fédéral (40€)**

2. FORME DE JEU

2.1 FORMULE DE JEU

36 trous en score maximum à 9 coups sur un parcours aménagé selon les distances jeunes préconisées par la FFG.

- 18 trous/jour pour les U10, U12, Benjamins ayant le niveau requis
- 9 trous pour les U10 classés de 40 à 45 d'index

Définition du score maximum :

- Formule de jeu assimilée à un stroke play qui donne l'obligation de ramasser la balle après 8 coups (pénalités comprises) si la balle n'est pas tombée dans le trou. Le score marqué sur la carte sera 9.
- Formule de jeu comptant pour le Mérite Jeune et la Moyenne en stroke play.

2.2 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pour les trois catégories suivantes : Benjamins (garçons et filles), Poussins (garçons et filles) et Poucets (garçons et filles) jouant 18T et les Poucets (garçons et filles jouant 9T) ; les trois premiers scores bruts des deux tours de jeu seront récompensés et les vainqueurs seront désignés champion et championne régionale 2025. A l'issue des deux jours, en cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés sur les 9 derniers trous puis 6 puis 3 puis dernier trou du dernier tour puis si l'égalité subsiste trou par trou en remontant.

2.3 REPÈRES DE DÉPARTS

Les repères de départ sont définis par le Comité de l'Épreuve et la Commission Jeunes de la Ligue en fonction des distances recommandées par la FFGOLF.

CATÉGORIES	GARÇONS	FILLES
U10 et U12	GRIS	VIOLET
Benjamins	JAUNE	ROUGE

2.4 HEURES DE DÉPARTS ET GROUPES

Les heures de départ et les groupes sont préparés par la Ligue organisatrice en concertation avec le club et l'arbitre désigné.

2.5 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (5)

Chariot électrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance :

L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

Moyens de déplacements :

Dès la journée de reconnaissance officielle, les vélos, les voiturettes ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2-2 (4)

INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de retard prévisible ou avéré au lancement du tour (brouillard par exemple), le Comité de l'épreuve peut

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés : Sauf circonstances exceptionnelles, un tour commence ne devrait pas être annulé mais repris ou continue lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour,

au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée. Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

Si un tour complet n'a pu être joué, la qualification se fait par l'ordre de l'index à la date du 3 juin 2025

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

- Le représentant de la Commission Jeunes de la Ligue
- Le Président de l'Association sportive du club recevant l'épreuve ou son représentant
- Le/les représentant(s) du corps arbitral

3. INSCRIPTIONS

3.1 DATES LIMITE D'INSCRIPTION : mardi 3 juin à contact@liguegolfbfc.org

3.2 DROITS D'ENGAGEMENT : 30€ – par chèque ou virement

4. QUOTAS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 21 au 26 juillet – GOLF DU GOUVERNEUR

4.1 RÉPARTITION DES QUOTAS

En 2025, la qualification se joue au choix des ligues en inter région ou non.

La ligue Bourgogne Franche-Comté organisera seule sa qualification. Il n'existe plus de finale inter régionale.

Les jeunes licenciés en ligue BFC de nationalité française concourront entre eux pour se qualifier et le quota se répartit comme suit.

QUOTAS	Garçons	Filles
Benjamins et Benjamines	1	0
U12	1	2

Places supplémentaires :

Ne sont exemptés de cette épreuve que les jeunes qualifiés :

- Par le mérite du mois de juin 2025 : les **40 premiers Benjamins** et les **30 premières Benjamines**, les **20 premiers U12 garçons** et les **10 premières U12 filles**.
- Par une des 12 Wild Card demandée par la ligue à la DTN

Quotas flottants :

Chaque Ligue dispose d'une **place flottante** toutes catégories confondues. (Une ligue peut retirer une place dans une catégorie pour l'ajouter dans une autre). **L'utilisation ou non de ce quota sera décidé par la commission jeune de la Ligue après la date limite d'inscription du 3 juin 2025.**

Joueurs qualifiés :

Les joueurs annoncés comme qualifiés au CFJ seront ceux et celles qui rentrent dans le quota défini par leur classement brut à l'issue des deux tours de 18 trous.

Au cas où un des deux tours doit être annulé, c'est le score brut de l'unique tour de jeu qui sera pris en compte.

PRISE EN CHARGE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

4.2.1 La ligue prendra en charge

- Les formalités d'inscription au championnat de France, y compris le montant de l'inscription.
A charge des joueurs de renvoyer leur dossier (photos, certificats divers etc).
- L'aide forfaitaire de 60€ /jour et par joueur, pour chaque journée de participation à la compétition y compris la reconnaissance de parcours.

- L'aide technique, assurée par la CTF si besoin (reconnaissance, échauffement, débriefing) de chaque joueur dont le coach personnel ne serait pas présent.

4.2.2 La ligue ne prendra pas en charge

- Les coachs personnels qui pourraient être présents et qui restent à la charge du joueur.